



J'emménage, je déménage

[Restez informé](#)

J'emménage, je déménage ...

Comme pour l'eau, le gaz ou l'électricité, il est impératif de contacter le SEMOCTOM.

Vous devez informer le SEMOCTOM de tout changement de situation notamment en cas de déménagement ou d'emménagement. Des justificatifs peuvent vous être demandés (bail, acte notarié, facture de gaz...). La part abonnement et le nombre de levées seront alors calculés au prorata temporis de l'occupation du logement (arrondi au nombre entier supérieur).

Tout changement de situation non signalé dans un délai maximal de deux mois suivant la date d'émission d'une facture, ne pourra être pris en compte qu'à partir de la facture suivante.

- **Vous vous installez** : soit vous demandez des conteneurs, soit vous nous indiquez votre présence afin de réactiver le conteneur à ordures ménagères. Si vous ne le faites pas, il ne sera pas collecté.
- **Vous partez** : si vous n'avez pas informé le SEMOCTOM de votre déménagement et que votre conteneur est collecté après votre départ, vous continuerez à être facturé.

J'emménage, je déménage - Semoctom